

Le conseil communal s'est réuni le 18 juin 2009 à 20.15 heures.

- Présent:** Anne-Mie PALMANS-CASIER, présidente
Huub BROERS, bourgmestre
Jacky HERENS, Jean DUIJSENS, José SMEETS, échevins
Nico DROEVEN, Victor WALPOT, William NYSSSEN, Jean LEVAUX, Grégory HAPPART,
Marie-Noëlle KURVERS, Marina SLOOTMAEKERS, Sandra SEGERS, Shanti HUYNEN,
conseillers
Dragan MARKOVIC, secrétaire
- Absent:** Benoît HOUBIERS, conseiller

QUESTIONS DES CONSEILLERS

1) Quatre questions au bourgmestre.

- a) *Shanti Huynen* se pose des questions sur les marquages murailles au Pley de FLC. Elle constate aussi que quelques arbres sont morts. Elle veut savoir si la réception des travaux a déjà été faite et quelles mesures nous prendrons afin de résoudre les problèmes.

Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas encore eu de réception des travaux et que, par conséquent, l'entrepreneur est encore responsable. Les remarques seront transmises et le collège ne donnera son accord lorsque tout problème sera résolu. Nous savons déjà que la firme remettra aussi de nouveaux piquets.

- b) *Victor Walpot* a des questions sur le déroulement des élections du 7 juin : quelle était la procédure du changement des convocations et combien de Fouronnais ont demandé leur carte en français ?

Les habitants pouvaient se rendre à la maison communale ou faire appel à l'adjoint de-u commissaire d'arrondissement, A. Wynants. Celui-ci étant en congé se faisait remplacer par une jeune dame de Hasselt. Il y avait 444 demandes de changement sur 2592 électeurs, soit 17,12%. (il y a 5 ans 444 sur moins d'électeurs). 442 étaient de nationalité Belge et 2 Européens.

- c) *Marina S lootmaekers* veut savoir si la commune est assurée pour les plaines de jeux dans les villages et si les plaines sur terrain privé sont ouvertes à tout le monde.

Le collège venait de décider de « renforcer » les assurances. En principe toutes les plaines devraient être ouvertes à tout visiteur jusque l'âge de 12 ans. Aussi sur les terrains privés comme accord avec la commune.

- d) *Sandra Segers* demande si les travaux de la place à Moulant sont payés et en sont les conséquences financières (subventionnelles). Elle veut savoir si le transfert des égouts à Infrac n'a pas de conséquence négative pour la commune.

Les travaux n'ont certainement pas eu de conséquences négatives pour le budget communal. Tout est payé. Il nous reste encore à encaisser la belle somme de 198.000 euros après une recherche de subsides pas toujours facile. Le paiement sera prévu d'ici quelques semaines ou mois, mais certainement encore cette année.

Il n'y a pas de problème pour de transfert vers Infrac. A rappeler que la société nous paiera encore 141.299 euros cette année.

ADMINISTRATION

2. Règlement communal de subvention pour l'utilisation rationnelle de l'eau – suppression de quelques règlements actuels et adaptation dans le cadre de la convention conclue récemment avec Inter-Aqua.

Pas de changement pour les habitants qui recevront la même subvention que maintenant. Le système changera à partir du 1^{er} janvier, mais pas le montant des subventions. (13 oui, 1 non)

3. Réponse à l'administration de l'intérieur et à la Commission permanente de Contrôle linguistique concernant l'utilisation de la langue pour les plaques de nom de rue. Non-consensus au collège.

Au collège un échevin avait voté contre la réponse préparée par le bourgmestre sur deux plaintes introduites à la Commission de contrôle linguistique et au Ministère de la Région Flamande. Dans ces plaintes un fouronnais s'opposait au fait que les lettres néerlandaises seraient plus grandes que celles en français. Le conseil doit suivre les consignes du ministère qui prévoit e.a. une écriture plus grande en néerlandais qu'en français. Les avis (et non pas les arrêts ou la jurisprudence) de la Commission de Contrôle Linguistique réfèrent seulement au AR du 18 juillet 1966. On y lit que les communications doivent se faire en néerlandais et en français. Exactement ce que le conseil a décidé le 2 avril. Le Conseil d'Etat, quant à lui arrête que la commission ne peut interpréter la loi et ne peut donc pas ordonner une écriture aussi grande dans toutes les langues. Suivant le bourgmestre il s'agit donc d'une « affaire embrouillée pour ceux qui ne s'y connaissent pas ». On attendra donc les réponses du gouverneur (décisive) et de la commission (avis). (9 oui, 4 non, 1 non valable)

AFFAIRES GENERALES

4. ZOLAD – délégation communale de mandataires et de fonctionnaires.

Pour les mandataires, c'est le bourgmestre qui assistera aux réunions. Le groupe RAL refuse de participer à la délégation. Comme fonctionnaire le conseil indique Erwin Pasmans. (9 oui, 4 non, 1 non valable)

5. Jumelage avec la commune de Nijlen.

Nijlen est une commune de 21.000 habitants de la province d'Anvers sur un territoire un peu petit que Fourons. Les armoiries de nos commune se ressemblent : 2 lions limbourgeois et 2 lions brabançons en image inverse. Beaucoup de sociétés ont déjà de bonnes relations. Maintenant, c'est enfin aux communes de les suivre. (9 oui, 1 abstention, 3 non, 1 non valable)

6. Leader + Haspengouw – approbation du compte annuel et rapport annuel 2008.

Le conseil approuve la proposition et l'enquête de la province. (9 oui, 5 non)

7. Affiliation de la commune en tant que membre-associé à Tecteo (VOO).

Pas de surprise puisque tous les conseillers approuvent la proposition du bourgmestre d'adhérer en tant que membre à l'association qui fournit le câble dans notre commune. La commune aura donc un siège au conseil de Tecteo.

8. Désignation de représentants communaux pour le conseil d'administration d' Interelectra et pour le conseil d'administration d' Inter-Aqua.

Le conseil désigne le bourgmestre qui remarque pourtant qu'il ne siègera pas longtemps dans les deux. En accord avec Interelectra et Inter-Aqua il proposera un des prochains conseils de se faire remplacer dans Interelectra, mais de rester à Inter-Aqua pour suivre le transfert des égouttages à Infrac. Ceci se fait sans conséquences financières. (9 oui, 5 non)

9. Désignation de délégués administratifs pour le collège des experts de Inter-Aqua.

Le conseil désigne Judith Voets (environnement) et Emile Lemmens (travaux publics) dans le collège des experts. Il n'y a pas de conséquences financières. (9 oui, 5 non)

FINANCES ET BUDGET

10. Achat de conteneurs pour les cimetières – approbation du cahier de charges.

Pour attaquer tout désordre autour ou sur nos cimetières, la commune propose de mettre des conteneurs spéciaux. On les met pour les $\frac{3}{4}$ sous sol. (13 oui, 1 non valable)

11. Compte CPAS 2007.

Prise de connaissance, sans vote.

12. Proposition d'achat de terrains chemin de Berneau – Anne Wolfs.

La famille Wolfs est propriétaire des terrains à bâtir derrière nos petites parcelles. Il n'y a moyen de construction qu'après vente de notre terrain. Le conseil approuve la proposition de vente à la jeune fouronnaise et indique un notaire. (9 oui, 4 non et 1 non valable)

AFFAIRES URBANISTIQUES ET

13. Invitation pour l'assemblée générale du 15 juin 2009 - Intermosane

Confirmation de la décision du collège du 19mai. Jacky Herens est indiqué pour représenter la commune. (12 oui, 1 non, 1 conseiller refuse de voter en donnant une explication valable).

14. Invitation pour l'assemblée générale extraordinaire (modification statutaire) le 30 juin 2009 – Intermosane.

Idem, mais avec un autre « score » : 12 oui, 2 non.

15. Déplacement du chemin vicinal n° 84 à Veurs où la famille Martens veut agrandir sa maison.

La famille peut ainsi construire une nouvelle partie à sa maison. Tous les conseillers sont d'accord.

PERSONNEL

16. Convention de gestion commune-CPAS : Madame Tiny Slenter serait ainsi conseiller en prévention pour les deux entités.

Un accord entre la commune et le CPAS leur permet d'échanger du personnel en cas de nécessité. Un premier membre du personnel de CPAS sera aussi responsable pour la sécurité interne à la maison communale (elle a suivi tous les cours nécessaires). (13 oui, 1 non valable)

AFFAIRES DE POLICE

17. Augmentation de l'échelle barémique de Kris Pipeleers (passage de B2 à B3 à partir du 2 janvier 2009).

Exécution de la loi sur la police. (14 oui)

18. Arrêté de police permanent sur le Plankerweg.

Certains chauffeurs très imprudents ou – et surtout – ignorants le code de route veulent encore passer par ce chemin agricole, transformée en piste cyclable. Le conseil prend un nouvel arrêté de police qui défend – encore un fois (les plaques s'y trouvent déjà) – le passage pour voitures. Seulement les fermiers, les piétons, les cyclistes et les cavaliers y sont autorisés (comme les habitants naturellement). (12 oui, 1 non et 1 non valable)

Point ajouté : la vente de terrains à Aquafin à Moelingen-Mouland.

Cette vente est nécessaire pour les travaux à effectuer par la société d'épuration des eaux. (13 oui, 1 non)